REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR AUDIOCONFERENCE

18 DECEMBRE 2012

PARTENARIAT MONDIAL *pour* L'EDUCATION

COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE

Introduction

1. Après avoir procédé à un appel nominal, la Présidente confirme que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte (la liste des participants figure à l'annexe 1).

2. La Présidente indique que l'objectif est d'examiner la possibilité d'approuver l'allocation en faveur du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE). La formulation de la décision a été communiquée au Conseil d'administration le 13 décembre 2012.

3. La Présidente indique que la discussion consacrée au FSCE sera suivie d'une brève intervention du Secrétariat sur une question concernant la Guinée-Bissau.

Fonds de la société civile pour l'éducation

4. La Présidente rappelle au Conseil d'administration qu'il a convenu, lors de la réunion en présentiel qu'il a tenue à Paris (France), de se réunir par audioconférence pour examiner une version révisée d'une proposition de la Campagne mondiale pour l'éducation(CME) après un rapide examen de cette proposition par le Secrétariat. L'examen et la proposition révisée ont été communiqués au Conseil d'administration le 11 décembre 2012.

5. La Présidente fait remarquer que le projet de décision invite le Secrétariat à poursuivre ses travaux avec la CME et l'UNESCO sur les modalités et à présenter un rapport dans un an. Le Conseil d'administration examinera alors la possibilité d'engager des financements supplémentaires.

6. Bob Prouty, Directeur du Secrétariat, présente une vue d'ensemble de l'état d'avancement du processus. Le Secrétariat a procédé à un rapide examen de la proposition avec l'aide de consultants extérieurs et le rapport a été remis au Conseil d'administration. L'examen montre que la proposition présente des atouts, mais suscite encore des préoccupations. Faute de temps, le processus a dû être poursuivi avec rapidité, mais un dialogue positif a eu lieu avec la CME. Sur la base de l'examen accéléré, le Secrétariat recommande l'octroi de financements, mais ajoute qu'il conviendrait, en raison d'un certain nombre de questions non résolues, de procéder en deux étapes : la moitié des fonds serait versée dans un premier temps dans le cadre d'un accord d'Entité de gestion, tandis que l'autre moitié serait débloquée après une réunion du Conseil d'administration en 2013 et la poursuite des travaux d'examen et des discussions entre le Secrétariat, l'UNESCO et la Campagne mondiale pour l'éducation. Parmi les questions en suspens figurent la préparation d'un plan de mise en œuvre complet assorti de résultats intermédiaires bien définis et des travaux supplémentaires sur le budget.

Discussion

7. La Présidente ouvre les débats en demandant à David Archer de répondre aux commentaires du Secrétariat au nom de la CME.

8. Durant les discussions, des déclarations de conflit d'intérêts ont été reçues par David Archer au nom de la CME, par Olav Seim au nom de l'UNESCO et par Boaz Waruku au nom du groupe OSC 2.

9. M. Archer déclare qu'il apprécie la rapidité avec laquelle l'examen a été effectué et indique que la CME consulte diverses parties prenantes sur la préparation d'une proposition révisée/mise à jour qui répondra aux préoccupations. La CME accueille favorablement l'évaluation générale du Secrétariat et préparera un plan de mise en œuvre. La CME prendra aussi en considération les observations formulées au sujet des questions de gouvernance. Elle accepte l'idée selon laquelle le Secrétariat, la CME et l'UNESCO doivent poursuivre leur dialogue pour résoudre les autres questions en suspens. La CME est satisfaite de la formulation du projet de décision.

10. Les membres du Conseil demandent des éclaircissements sur les questions suivantes :

 a. **Mode d'exécution :** les membres du Conseil font remarquer que les auteurs de l'examen accéléré évoquent le recours à une Entité de supervision alors que le texte de la décision parle d'une Entité de gestion. La formule de l'Entité de supervision correspondant généralement à une situation où un organisme transfert des fonds aux autorités nationales, le Secrétariat fait valoir que la formule de l'Entité de gestion serait plus appropriée, même si le rôle exact de l'UNESCO reste à préciser.

 b. **Résultats intermédiaires :** les membres du Conseil demandent que l'on modifie le projet de décision du Conseil pour qu'il mentionne la nécessité de réaliser certains résultats intermédiaires et ont demandé qu'on leur communique des détails à ce sujet. Le Secrétariat répond que la définition des résultats intermédiaires n'était pas terminée et que la décision finale du Conseil reflétera la nécessité de convenir de tels jalons.

 c. **Budget du programme des activités mondiales et régionales (AMR) :** les membres du Conseil demandent des précisions sur la question de savoir si l'allocation prévue pour cette proposition est conforme au budget actuel du programme AMR. Le Secrétariat rappelle qu'il n'existe pas de budget AMR approuvé par le Conseil, mais qu'il proposera que le montant de l'allocation s'ajoute au montant actuellement prévu, à savoir 60 millions de dollars pour les deux prochaines années. Un jour ou l'autre, le Conseil d'administration pourrait envisager d'adopter une décision sur le budget du programme AMR.

11. Les membres du Conseil formulent aussi les observations et commentaires suivants :

 a. **Adhésion générale à la proposition** : les membres du Conseil se prononcent en faveur de la proposition relative au FSCE et soulignent le solide appui dont le Partenariat mondial assure la société civile.
 b. **Approbation des résultats de l'examen accéléré :** les membres du Conseil notent que certaines lacunes de la proposition mises en relief par l'examen accéléré ont été corrigées, mais que de nombreuses carences exigent un surcroît de travail de la part du Secrétariat, de la CME et de l'UNESCO.

c. **Nécessité de procéder à un examen externe de la mise en œuvre de la proposition relative au FSCE :** les membres du Conseil font remarquer qu'il est nécessaire d'évaluer la mise en œuvre de la proposition afin d'éclairer les futures activités du Partenariat mondial à l'appui de la société civile, s'agissant notamment du déblocage de la deuxième tranche de fonds, mais aussi de la viabilité de ce flux de financement à l'avenir. Un administrateur suggère que le Conseil d'administration approuve les termes de référence d'une évaluation indépendante. Il est suggéré par ailleurs de modifier la formulation de la proposition pour ajouter la mention « pouvant aller jusqu'à » et indiquer ainsi que l'allocation « peut aller » jusqu'à un montant intégral donné.

d. **Questions relatives à la gouvernance aux frais de gestion et aux mécanismes de suivi et d'évaluation :** les membres du Conseil expriment leur préoccupation au sujet de la complexité des mécanismes de gouvernance proposés. De plus, il est nécessaire de maintenir les frais de gestion à un niveau raisonnable, de préférence sur la base du recouvrement des coûts et en évitant les doubles emplois. Par ailleurs, il sera nécessaire de négocier et de préciser les commissions de l'UNESCO. Le Secrétariat souligne que leur montant doit correspondre non pas à un pourcentage du montant du financement, mais plutôt au coût réel des activités de gestion et en fonction des tâches attribuées à l'UNESCO. L'accent a été mis aussi sur la nécessité de mettre en place un système solide de suivi et d'évaluation du programme compte tenu notamment de l'aspiration à un vaste engagement en faveur de la poursuite du soutien à la société civile.

e. **Format de l'examen accéléré :** les membres du Conseil recommandent d'agréger à l'avenir les résultats de l'examen et les recommandations du Secrétariat dans une seule recommandation plutôt que de présenter les opinions de divers évaluateurs. Le Secrétariat convient d'adopter cette démarche dans le cadre de l'évaluation future des propositions relatives aux AMR.

12. La Présidente annonce que la formulation de la décision sera modifiée pour y ajouter la mention « pouvant aller jusqu'à » en ce qui concerne le montant de l'allocation ainsi qu'une référence aux résultats intermédiaires qui devront être convenus entre le Secrétariat, la CME et l'UNESCO.

13. M. Archer souligne qu'il a tout lieu de croire que l'UNESCO présentera rapidement un plan chiffré pour la gestion du financement de sorte que le Comité consultatif financier (CCF) puisse l'approuver et que l'accord puisse être signé. En réponse à une question, la Présidente indique que la décision habilite le CCF à approuver les coûts et que le CCF rendra compte au Conseil d'administration après l'approbation. La Présidente du CCF confirme que le CCF suivra cette démarche, comme c'est le cas pour toutes ses activités.

14. Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2012/12-1—**Fonds de la société civile pour l'éducation** : Le Conseil d'administration :

a. approuve une allocation ne dépassant pas 14,5 millions de dollars du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation pour financer la proposition de la Campagne mondiale pour l'éducation transmise au Conseil d'administration le 11 décembre 2012 (proposition relative au FSCE) et dans le cadre de laquelle l'UNESCO joue le rôle d'Entité de gestion. Il est demandé à l'administrateur fiduciaire d'engager :

i. 7,25 millions de dollars de ce montant à la signature de l'accord avec l'UNESCO

ii. 7,25 millions de dollars supplémentaires de ce montant sur instructions futures du Conseil d'administration, qui seront discutées lors de la seconde réunion présentielle du Conseil d'administration en 2013.

b. demande au Secrétariat de continuer à travailler avec la Campagne mondiale pour l'éducation et l'UNESCO afin de traiter les questions soulevées lors de l'examen de la proposition relative au FSCE, et s'accorder sur des résultats intermédiaires, ce qui pourrait aboutir à une révision de celle-ci ;

c. délègue au Comité consultatif financier le pouvoir d'approuver des frais d'agence supplémentaires ou d'autres coûts directs de gestion pour la proposition relative au FSCE, financés par les ressources du Fonds du GPE, sur la base d'un plan chiffré fourni par l'UNESCO ;

d. demande au Secrétariat de préparer un rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la proposition relative au FSCE, sur la base des informations provenant de l'Entité de gestion, lors de la seconde réunion présentielle du Conseil d'administration en 2013 ; et

e. réitère son soutien au principe de l'engagement stratégique de la société civile en tant qu'élément central du Partenariat mondial pour l'éducation, et demande au Secrétariat d'œuvrer avec les partenaires à la préparation d'un plan à l'appui d'un tel engagement, pour discussion lors de la seconde réunion présentielle du Conseil d'administration en 2013.

Point sur la question de la Guinée-Bissau

15. Au nom du Secrétariat, Nancy Pinto indique que l'allocation relative au Financement pour la mise en œuvre du programme pour la Guinée-Bissau initialement approuvée en décembre 2011 a été confirmée en septembre 2012, époque à laquelle les modalités de mise en œuvre ont été modifiées pour remplacer le mécanisme selon lequel la Banque mondiale intervenait en qualité d'Entité de supervision par un dispositif selon lequel l'UNICEF agit en tant qu'Entité de gestion. La formulation de la décision prévoit que les fonds seraient annulés s'ils n'étaient pas transférés au plus tard le 31 décembre 2012.

16. L'accord sur les modalités financières fait actuellement l'objet de négociations avec l'UNICEF, ce qui n'a rien avoir avec l'état de préparation du programme de la Guinée-Bissau. Le Secrétariat et l'Administrateur fiduciaire travaillent encore à la finalisation de l'accord avec l'UNICEF. La plupart des questions ont été résolues, mais quelques-unes nécessitent une contribution supplémentaire de la part du Conseil d'administration. En particulier, il est probable qu'une demande de dérogation aux dispositions sur les droits des tierces parti es sera soumise. Étant donné que l'accord inclura les conditions de l'arrangement général avec l'UNICEF et compte tenu du fait que l'Administrateur fiduciaire ne peut déroger unilatéralement aux droits de tierce partie des bailleurs de fonds, l'UNICEF soumettra une explication de la demande de dérogation à l'examen du Conseil d'administration au début de l'année prochaine, ce qui nécessitera sans doute un débat. Le Secrétariat poursuit ses travaux en supposant que l'allocation en faveur de la Guinée-Bissau ne sera pas annulée pour cause de non-transfert des fonds au 31 décembre 2012.

17. La Présidente remercie le Secrétariat pour cette mise au point et invite les membres du Conseil à soumettre d'éventuelles questions ou d'éventuels sujets de préoccupation supplémentaires à Nancy Pinto.

Prochaines étapes :

18. La Présidente indique que le Secrétariat distribuera la formulation définitive de la décision approuvée dès que possible et transmettra rapidement le compte rendu de la réunion.

19. La Présidente rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent remettre leur formulaire de sélection des membres du Conseil et communiquer leurs observations au sujet des termes de référence du Groupe de travail sur la gouvernance au plus tard le 7 janvier 2013.

20. La Présidente annonce que la prochaine réunion par audioconférence aura lieu en principe le 7 février 2013 et que la première série de propositions relatives aux AMR sera examinée pour approbation à cette occasion.

21. La Présidente souhaite de joyeuses fêtes au Conseil d'administration et clôt la séance.

Annexe 1 – Participants à l'audioconférence

Présidente	
Partenariat mondial pour l'éducation	Carol Bellamy
Pays en développement	
Afrique3	Charles Aheto-Tsegah (représentant Mahama Ayariga, Ghana)
Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Farid Tanai (représentant M. le Ministre Farooq Wardak, Afghanistan) Alexander Kvitashvili (Géorgie)
Amérique latine et Caraïbes	Evelyn Hamilton (représentant M. le Ministre Manickchand, Guyana)
Donateurs	
Donateur 1	Ronald Siebes (Pays-Bas)
Donateur 2	Chris Tinning(Australie)
Donateur 3	Simon Bland (Royaume-Uni)
Donateur 4	Lena Ingelstam (Suède)
Donateur 5	Fanny Gazagne (représentant Gustavo Gonzalez-Canali, France)
Donateur 6	Karimata Atsushi (Japon) Natasha deMarcken (États-Unis)
OSC et entreprises/fondation privées	
OSC 1	David Archer (ActionAid) Joseph O'Reilly (Save the Children)
OSC 2	Boaz Waruku (ZANEC, Zambie)
OSC 3	Monique Fouilhoux (Internationale de l'éducation)
Entreprises/fondations privées	Martina Roth (Intel Corporation)
Organismes multilatéraux	
UNESCO	Olav Seim
UNICEF	Jordan Naidoo
Banques multilatérales et régionales	Beth King(Banque mondiale)
Observateurs	
Patrick Collins	USAID (Donateur 6)
Camilla Helgø Fossberg	Présidente du Comité consultatif financier
Margaret Koziol	USAID (Donateur 6)
Secrétariat du Partenariat mondial	
Bob Prouty	Directeur du secrétariat
Sarah Beardmore	Spécialiste des politiques
Luis Crouch	Coordinateur, Bonnes pratiques mondiales
Michelle Freeouf	Analyste, Équipe de soutien au Conseil d'administration
Karin Jahr de Guerrero	Analyste senior, Opérations
April Golden	Analyste, Équipe de la reconstitution des ressources
Michelle Mesen	Chargée de liaison avec le Conseil d'administration
Nancy Pinto	Coordinatrice, Finances, portefeuille et administration
Tal Sagorsky	Spécialiste senior, Opérations du Conseil